

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/03/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit Mars le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland MINASSIAN Guy – DO Karine – ROJON Sandrine – MANCINI Cédric – CURTET Françoise – CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
DESMARIS Didier (Procuration à Sandrine ROJON)
MARTINE-BAYLE Fabienne

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le compte administratif 2016 de la commune présente les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement :	557 362.03 €
Excédent d'investissement :	620 750.70 €

Le conseil entend que l'excédent de fonctionnement inclut le résultat reporté des exercices antérieurs pour un montant de 429 174.41 € ce qui ramène le résultat réel pour 2016 à 128 187.62 €
Il est précisé que le résultat excédentaire d'investissement cette année s'explique par la recette de la vente du site de la base de plein air.

Evelyne TRUCHOT signale qu'il avait été demandé lors du précédent conseil des explications sur le contenu de certains comptes et que ces informations ne leur ont pas été transmises comme prévu.
Guy MINASSIAN s'excuse, pensant que cela avait été fait par Nathalie MOIROUX compte tenu qu'il avait reçu ces informations par celle-ci le lendemain du conseil.
Le conseil entend les explications et détails des comptes qui avaient fait l'objet de demande d'informations.

Pierre CHAUDET, doyen d'âge, demande au conseil de procéder au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le compte administratif 2016 de la commune, à l'unanimité.

Le compte administratif 2016 de l'assainissement présente les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement :	264 251.98 €
Excédent d'investissement :	147 731.38 €

Pierre CHAUDET, doyen d'âge, demande au conseil de procéder au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE le compte administratif 2016 de l'assainissement, à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des résultats du compte de gestion du percepteur pour l'année 2016. Ces résultats étant conformes aux résultats comptables de notre commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité l'ensemble du compte de gestion 2016 de la commune et de l'assainissement, transmis par le percepteur.

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil entend qu'actuellement la commune n'a pas encore l'information des bases d'imposition.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année et maintient ses taux comme suit :

Taxe d'habitation :	14.42 %
Taxe foncière (bâti)	14.24 %
Taxe foncière (non bâti)	42.22 %

AFFECTATION DE RESULTATS SUR BUDGETS 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu les résultats des comptes administratifs 2016 et les résultats du compte de gestion,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats suivants sur les budgets 2017 :

Au budget principal 2017 de la commune :

La somme de 557 362.03 € au compte 002 (RF)

Au budget 2017 de l'assainissement :

La somme de 119 783.36 € au compte 002 (RF)

La somme de 144 468.62 € au compte 001 (RI)

VOTE DES BUDGETS 2017

Le Maire informe que le coût de l'installation de la fibre optique annoncé par le SIEA devrait impacter les budgets des communes d'une augmentation de 3.50 €/habitant. Le vote devrait avoir lieu en avril.

Gilbert LIMANDAS tient à faire remarquer que le budget ne présente pas de crédits ouverts pour l'entretien des routes, compétence qui est revenue à la commune.

Mathieu BERARD ajoute que la commune peut faire l'impasse sur cet entretien une année mais pas deux années de suite.

Gilbert LIMANDAS signale qu'il avait sollicité lors du conseil précédent l'inscription à l'ordre du jour du conseil la révision des indemnités du Maire.

Il revient sur ce sujet en estimant que Roland BERNIGAUD, compte tenu de sa situation de retraité et de ses indemnités de conseiller départemental devrait réviser son indemnité de Maire.

Le conseil prend connaissance des dépenses d'investissement inscrites au budget 2017 et notamment de la ligne pour la salle des fêtes pour 800 000 € et de l'acquisition du terrain pour ce projet pour 60 000 €.

Mathieu BERARD demande plus d'explications sur la programmation de l'investissement de la salle des fêtes. Il se positionne contre l'acquisition du terrain tant que cet investissement n'est pas certain.

Guy MINASSIAN informe que le montant de 800 000 € dans le budget n'est qu'une provision.

Le MAIRE précise qu'une réunion de conseil sera consacrée uniquement à ce sujet.

Olivier ALAUX ajoute qu'actuellement la commune termine la programmation avec le cabinet d'études NOVADE et qu'à l'issue de celle-ci, le projet sera présenté au conseil.

Mathieu BERARD sollicite le vote à bulletin secret pour l'adoption du budget 2017 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil prend connaissance du budget de la commune présenté comme suit :

Section de fonctionnement : 1 449 713.03 € équilibré
Equilibré en dépenses et recettes

Section d'investissement 1 335 513.73 € équilibré
Equilibré en dépenses et recettes

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 12 VOIX Pour
3 VOIX Contre
1 ABSTENTION**

ADOpte le budget 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil prend connaissance du budget Assainissement présenté comme suit :

Section de fonctionnement : 191 783.36 €
Equilibré en dépenses et recettes

Section d'investissement : 644 037.24 €
Equilibré en dépenses et recettes

Le conseil prend connaissance d'un mail de la part du trésorier nous informant d'une anomalie dans les comptes de la trésorerie correspondant à de la TVA sur les exercices 1999/2000/2001/2002 pour un montant approximatif de 30 000 €.

Le Maire signale que cette anomalie avait été signalée à l'ancien conseil et qu'il nous incombe à ce jour de la régulariser.

Gilbert LIMANDAS et Mathieu BERARD demandent que l'on se renseigne s'il n'y a pas prescription compte tenu de l'ancienneté de l'anomalie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget de l'assainissement 2017

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Guy MINASSIAN informe les conseillers que deux demandes (UCAV et Sou des écoles) de subventions tardives sont parvenues en mairie après le débat d'orientation budgétaire.

L'UCAV présente une demande d'aide de 2 000 € pour le financement de matériel pour la location d'une sono à l'occasion de la fête de la musique.

Le Sou des Ecoles sollicite une subvention de 1 500 € pour le financement de projets éducatifs.

Le conseil prend connaissance des bilans de ces deux associations.

Evelyne TRUCHOT demande s'il n'avait pas été envisagé par l'association du musée une demande de subvention pour la rénovation de tableaux.

Le Maire répond que c'est la commune qui engage ce type d'investissement et non pas l'association du musée.

Le Maire informe que la fondation du patrimoine, dans le cadre du mécénat sollicitait de la mairie un engagement pour les travaux de l'église ce qui ne peut être envisagé à court terme. Dans le cadre du mécénat, il ne sera donc inscrit pour l'instant que le projet pour le musée.

Olivier ALAUX donne des éléments pour comprendre la demande de subvention du centre des Petites Canailles.

Il informe tout d'abord qu'avec Béatrice PONS, ils ont participé au diagnostic réalisé par le DLA (cabinet conseil). Le déficit présenté par l'association se justifie par un besoin d'encadrement supplémentaire qui entraîne plus de charges salariales compte tenu de la hausse de la fréquentation du centre. La prise en charge des horaires TAP nécessite également l'embauche d'un animateur supplémentaire.

Il ajoute que la directrice actuelle est rémunérée sur un statut qui correspond à ses fonctions contrairement à la personne qui occupait le poste auparavant.

Valérie CHASSIGNOL demande le taux d'encadrement maximum autorisé pour les enfants au centre.

Olivier ALAUX répond qu'il est actuellement de 17 pour les enfants de plus de 6 ans dans le cadre périscolaire. Il précise que les maternelles sont actuellement au nombre de 50 mais que les tarifs horaires pratiqués par le centre périscolaire et ceux appliqués pour les T.A.P présentent des écarts importants, ce qui devrait avoir un impact sur les inscriptions à la rentrée.

Laurence MBODJI ajoute également que les prestations ne sont pas du tout les mêmes, les T.A.P présentant des ateliers éducatifs alors que le centre fonctionne plus sur du gardiennage.

Valérie CHASSIGNOL émet des inquiétudes de savoir les enfants dehors à 15H30 avec la suppression du service des TAP à la rentrée pour les enfants du primaire.

Olivier ALAUX évoque le comportement démissionnaire de certains parents qui laissent leurs jeunes enfants de moins de 10 ans dans les rues à 16H30.

Il rappelle également l'impact du coût des T.A.P pour le budget de la commune sans compter toute la partie administrative et de gestion avec l'organisation des cycles, des inscriptions et des litiges à gérer.

Olivier ALAUX informe qu'il sera étudié la possibilité de la prise en charge des pré-adolescents sur le centre qui accueille actuellement les enfants que jusqu'à 11 ans.

Le conseil revient sur l'attribution des subventions.

Compte tenu du montant total (28 500 €) affecté pour les subventions au budget, Laurence MBODJI propose après attribution de la subvention à l'association des petites canailles et celle à l'amicale des pompiers que l'on répartisse un montant identique aux 3 associations : Sou des Ecoles, UCAV et Musée soit 1 090 €

Le Maire rappelle que le montant attribué à l'amicale des pompiers consiste à financer l'assurance des pompiers vétérans et que cela est une pratique départementale.

Gilbert LIMANDAS, au regard des 23 000 € attribué au centre des Petites Canailles estime dommage que la commune ne puisse pas plus soutenir les associations locales.

Olivier ALAUX répond qu'on ne peut pas comparer le centre des Petites Canailles qui apporte un service au public par rapport aux autres associations du village.

Gilbert LIMANDAS dit qu'il ne remet pas en cause le montant alloué à l'association des Petites Canailles mais qu'il aurait été plus judicieux de voter le montant des subventions avant le budget afin d'avoir une marge de manœuvre plus importante pour les autres associations.

Le Maire dit qu'il faudra étudier la possibilité avec la nouvelle intercommunalité d'intervenir dans ce domaine.

Gilbert LIMANDAS dit que cela n'est pas envisageable et revient sur les associations de la commune subventionnées pour quatre d'entre elles seulement sur la vingtaine existante.

Olivier ALAUX dit qu'il ne faut pas raisonner qu'en prenant en compte seulement le versement des subventions de la commune. Il signale que la commune contribue au soutien des associations par différents biais, à savoir la gratuité pour le prêt de la salle des fêtes, l'entretien des vestiaires et du terrain de Foot.

Il confirme que la communauté de communes, peut dans ses compétences intervenir dans le domaine social sur les communes et que cela se pratiquait à Chatillon et à Chalamont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec 14 VOIX Pour
1 VOIX Contre
1 Abstention

de verser une subvention aux associations suivantes :

Noms des Associations	Vote (en €) 2017
AMICALE DES POMPIERS – St Paul	1 140 €
Sou des Ecoles – St Paul de Varax	1 090 €
Union des Commerçants – St Paul de Varax	1 090 €
Musée « Sur les Pas de Louis Jourdan » St Paul	1 090 €
Comité des Fêtes – 01240 St Paul	1 090 €
Association « Les Petites Canailles » St Paul	23 000 €
TOTAL	28 500 €

Il est précisé que la subvention de l'association aux petites canailles sera versée en 2 fois (Mai et Septembre).

POINT SUR L'AGENCE POSTALE

Guy MINASSIAN informe le conseil que le commerçant qui envisageait la prise en charge du relais de l'agence postale n'est plus intéressé.

Après discussion avec la personne responsable de la Poste, il a été décidé de rencontrer l'ensemble des commerçants pour leur apporter des informations concrètes sur les conditions de prise en charge du relais agence postale par l'un deux.

Cette démarche sera proposée par l'intermédiaire du président de l'UCAV.
Il est précisé que pour l'instant la Poste ne ferme pas.

COMPTES RENDUS DIVERS

Communication

Le pot d'accueil organisé pour les nouveaux arrivants s'est déroulé dans une ambiance très conviviale avec la participation des associations et de quelques élus.

50 nouveaux arrivants avaient été identifiés et la moitié d'entre eux étaient présents.

Zone artisanale

Le Maire rappelle qu'il reste une parcelle disponible en zone artisanale et que Patrick CHABRY s'est porté acquéreur de celle-ci.

Après accord des trésoriers de Villars les Dombes et de Chatillon pour engager les premières démarches administratives, la nouvelle communauté de communes, ayant repris la compétence économique au 01/01/2017 demande que toutes affaires de ce type soit mise en suspend jusqu'en 09/2017, le temps que les charges soient transférées.

INFORMATIONS DU MAIRE

Cimetière

Le Maire informe qu'une étude hydrogéologique avec des sondages a été effectuée dans le cadre de l'extension du cimetière et que l'agence 01 transmettra à la commune une analyse des résultats.

Maison médicale

La maison médicale devrait accueillir la sage-femme dans la salle de repos prochainement.

City Stade

Le Maire tient à soulever les soucis de nuisances sonores rencontrés par le voisinage au city stade.

Il informe qu'il sera établi un règlement et qu'il sera installé un portique d'accès.

Evelyne TRUCHOT signale qu'il existe déjà un règlement du city stade qui avait été établi par l'ancien mandat mais qu'il était systématiquement arraché. A vérifier dans le service administratif.

Le Maire dit qu'il y a également des problèmes plus importants que les nuisances sonores.

Valérie CHASSIGNOL dit que cela relève de la Gendarmerie et qu'elle devrait intervenir en faisant des rondes.

Cédric MANCIN estime que le portique ne sera pas, à son sens, dissuasif.

Logement

L'appartement de la Poste devrait être loué à compter du 01/05/2017.

QUESTIONS DIVERSES

Olivier ALAUX sollicite les deux délégués communautaires Roland BERNIGAUD et Gilbert LIMANDAS pour savoir si la nouvelle intercommunalité envisage de prendre la compétence « infrastructures sportives ». Il précise que notre secteur est complètement dépourvu d'établissement de ce type.